



Communiqué de presse

50/20

Montreuil, le 12 mai 2020

EHPAD : rien ne change. La situation ne peut être réglée par une prime !

La crise sanitaire du COVID-19 affecte particulièrement les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). De nombreux.ses agent.e.s et salarié.e.s, en très grande majorité des femmes, sont en première ligne pour assurer les soins et l'accompagnement de nos aîné.e.s. Leur engagement démontre bien leur professionnalisme, que ce soit dans le public ou dans le privé.

A ce jour, l'annonce de la « prime covid » octroyée aux soignant.e.s n'est que médiatique. Les conditions d'attribution de cette prime ne sont pas connues car il n'y a pas d'arrêté ministériel ! Elle s'élèverait à 1 500 € dans les 33 départements où l'épidémie a été la plus forte, selon les dires du ministre des Solidarités et de la Santé. Mais pour les autres ? 1 000 € ? Moins ? Rien ?...

Nous savons que les primes différenciées, attribuées sur des critères contestables, sont toujours des injustices, sources d'inégalités et de divisions des personnels, mais surtout elles ne répondent ni à l'amélioration des conditions de travail, ni à la reconnaissance salariale.

Déjà, nous savons que des professionnel.le.s n'ont toujours pas perçu la prime « grand âge » entrée en vigueur depuis janvier 2020, alors à quand la « prime covid » ?

Les oublié.e.s, les ASH qui font un travail non reconnu d'aide-soignant.e.s, sont en colère !

Pourtant elles/ils sont nombreux.ses à vouloir s'inscrire en formation pour devenir aide-soignant.e, soit par le parcours VAE ou en institut de formation. Les directions refusent en se justifiant qu'il n'y a pas de poste à pouvoir!!?? Comment se fait-il que beaucoup d'ASH soient recruté.e.s sur des postes d'aide-soignant.e.s en toute illégalité ? Comment peut-on refuser ces demandes de formation alors que le rapport LIBAULT a mis en exergue une pénurie de personnel soignant au sein des EHPAD ? En 2015, au niveau national, près de la moitié des structures d'hébergement indiquaient rencontrer des difficultés de recrutement des personnels en lien direct avec des personnes âgées en perte d'autonomie. Le rapport EL KHOMRI, quant à lui, conclut qu'il y a 40% d'inscriptions en moins dans les instituts de formation aide-soignant.e. Cherchez l'erreur !

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale demande que les engagements de reconnaissance de nos professions soient réellement tenus. La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale exige l'ouverture de négociations salariales qui aboutissent à des augmentations de salaires, dans le public et le privé, dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social, qui doivent se traduire par une augmentation généralisée et pérenne du point d'indice. Et s'il doit y avoir le versement de quelconques primes exceptionnelles, il doit se faire immédiatement et sans distinction pour tou.te.s les professionnel.le.s.